

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE POLICE MUNICIPALE**  
pour l'accès au GRADE de brigadier-chef principal

Le Maire de TINQUEUX

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS DE POLICE MUNICIPALE,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
M. FRANCOISE Nicolas	gardien brigadier de police municipale	brigadier-chef principal	1	dossier recevable

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à Tinquieux, le 06/07/2021

Le Maire,



Le Maire,

**Jean-Pierre FORTUNÉ**

**CADRE D'EMPLOIS des ATTACHES TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de attaché principal

Le Maire de TINQUEUX

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ATTACHES TERRITORIAUX,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme MARTINOT Celine	attaché	attaché principal	1	dossier recevable
M. OBERDICK CHRISTOPHE	attaché	attaché principal	2	dossier recevable à compter du 01/11/2021

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Fait à Tinquieux, le 06/07/2021

Le Maire,  

**Le Maire,**  
**Jean-Pierre FORTUNÉ**

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de agent de maîtrise principal

Le Maire de TINQUEUX

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
M. BAN Bertrand	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	1	dossier recevable à compter du 01/06/2021

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à Tinquieux, le 06/07/2021

Le Maire,



Le Maire,

**Jean-Pierre FORTUNÉ**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION**  
pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Le Maire de TINQUEUX

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme DUHAMEL Elodie	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	dossier recevable
Mme ARNOULT Lucie	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	dossier recevable à compter du 01/09/2021

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Fait à Tinquieux, le 06/07/2021

Le Maire,



Le Maire,

**Jean-Pierre FORTUNÉ**

(Marne)

**Année 2021**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**  
 pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de TINQUEUX

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme KLEIN Estelle	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	dossier recevable
M. NEVEUX Éric	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	dossier recevable
Mme FAIVRE Josette	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	dossier recevable à compter du 01/09/2021

Total promouvables : 6

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 5

Total promu : 3

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 2

Fait à Tinquieux, le 06/07/2021

Le Maire,



Le Maire,

**Jean-Pierre FORTUNÉ**